

La lettre du S.A.G.E.



Giessen - Lièpvrette



Décembre 2009

Lettre n°2

Edito

Une année bien chargée vient de s'écouler. Le travail réalisé au sein du bureau de la CLE et des commissions thématiques a permis de mettre en évidence les interactions entre l'état des milieux et les usages. Si ceux-ci étaient déjà pressentis lors de l'élaboration de l'état des lieux, ils ont été affinés, discutés et ont permis de dégager les grands enjeux du SAGE et leur priorité.

Maintenant que ce diagnostic est validé, l'élaboration du SAGE rentre dans une phase plus opérationnelle : quelles possibilités s'offrent à nous ? Quelles solutions pour répondre aux enjeux ?

Quelle stratégie adopter ? Quels moyens doit-on mettre en œuvre ?

Toutes ces questions vont prendre forme dans l'année à venir, et la CLE va devoir y trouver des réponses. C'est une longue année de labeur, mais c'est une étape primordiale pour définir le contenu du SAGE et son niveau d'ambition. Alors comme pour les phases précédentes, et peut-être même encore plus, la mobilisation de tous les acteurs est indispensable pour alimenter les débats et parvenir à une stratégie collective partagée par tous.

Ces travaux devront s'inscrire bien évidemment dans la ligne droite du SDAGE Rhin qui vient d'être adopté. A nous de prendre en compte ces objectifs, mais surtout de faire émerger les solutions propres à notre territoire.

J'espère que notre travail sera fructueux et je vous souhaite avec un peu d'avance mes meilleurs vœux pour une année 2010 studieuse !

Le Président de la C.L.E.

Jean-Marc RIEBEL

Le nouveau SDAGE Rhin



Tout comme les 27 états de l'union européenne, la France doit établir, à l'échelle ses 6 grands bassins hydrographiques, un plan d'action concerté avec l'ensemble des usagers pour la fin 2009, permettant d'atteindre en 2015 le bon état des cours d'eau, plans d'eau, nappes et eaux côtières imposé par la Directive Cadre européenne sur l'Eau (DCE).

La première consultation de 2005 a révélé les préoccupations du public quant à la gestion de l'eau. Pour y répondre, le Comité de Bassin Rhin-Meuse a élaboré un nouveau Schéma directeur

d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) et son programme de mesures. Le public a de nouveau été consulté du 15 mai au 15 octobre 2008 sur cette stratégie de reconquête de la qualité de l'eau.

Le projet de SDAGE fait largement référence aux SAGE pour la mise en œuvre de ses orientations, objectifs et dispositions. Cette option a été retenue car elle correspond à une volonté du comité de bassin de faire des SAGE les outils de concertation locale pour la mise en œuvre du SDAGE. Il est essentiel que chaque CLE ait parfaitement conscience de ce qui sera proposé sur le périmètre de son SAGE. C'est

pourquoi le SDAGE et le programme de mesures ont été présentés à la CLE dans le cadre de la consultation des assemblées le 21 avril 2009. La CLE a émis un avis favorable, tout en faisant part d'un certain nombre de remarques dont il a été en partie tenu compte par le Comité de Bassin.

Le SDAGE Rhin a donc été adopté le 27 novembre 2009 en présence de la Secrétaire d'Etat à l'Écologie, Chantal JOUANNO, et le premier plan de gestion de 6 ans va donc démarrer le 1er janvier 2010. On jugera de l'atteinte du bon état en 2015 afin d'adapter le plan de gestion suivant jusqu'en 2021, puis 2027.

Communes du S.A.G.E.

Albé
Bassemberg
Breitenau
Breitenbach
Châtenois
Dambach-la-Ville
Dieffenbach-au-Val
Ebersheim
Ebersmunster
Fouchy
Kintzheim
Lalaye
Lièpvre
Maisongoutte
Neubois
Neuve-Eglise
Orschwiller
Rodern
Rombach
Saint-Hippolyte
Saint-Martin
Saint-Maurice
Saint-Pierre-Bois
Sainte-Croix-aux-Mines
Sainte-Marie-aux-Mines
Scherwiller
Sélestat
Steige
Thanvillé
Triembach-au-Val
Urbeis
La Vancelle
Villé

Sommaire :

- P. 1 : le nouveau SDAGE Rhin adopté !
- P. 2 : Etat des masses d'eau du SAGE et objectifs
- P. 2 : Le Diagnostic du SAGE approuvé
- P. 3 : L'inventaire des zones humides ordinaires du SAGE
- P. 4 : La suite de l'élaboration du SAGE

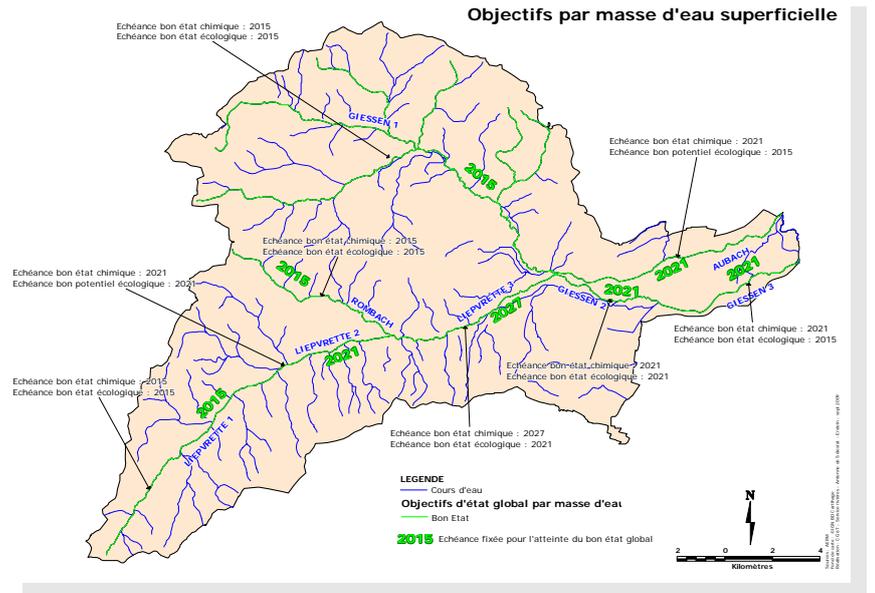
Etat des masses d'eau du SAGE et objectifs

Le bon état des masses d'eau est défini par un certain nombre de critères : état chimique (présence ou non de certaines substances classées dangereuses) et état écologique (dépendant de la qualité physico-chimique, biologique et hydromorphologique des cours d'eau) pour les masses d'eau superficielles, état quantitatif et chimique pour les masses d'eau souterraines

Sur les 8 masses d'eau superficielles que compte le SAGE, 5 ne devraient pas atteindre le bon état en 2015. L'atteinte de ce bon état est essentiellement conditionnée à l'état chimique des masses d'eau, globalement mauvais sur l'ensemble des masses d'eau superficielles.

Quatre masses d'eau voient leur objectif de bon état reporté à 2021 (Aubach, Giessen moyen et aval et Lièpvrette moyenne) et une masse d'eau dispose d'un objectif reporté à 2027 (Lièpvrette aval).

Sur les 2 masses d'eau souterraines qui sont en bon état actuellement, le bon état actuel doit être conservé en 2015.



Le Diagnostic du SAGE validé !

Après un an de labeur, le diagnostic du SAGE a été validé par la Commission Locale de l'Eau lors de sa plénière du 9 décembre 2009 à Sainte-Croix-aux-Mines.

Issu d'un travail tout d'abord effectué par le bureau, puis d'une concertation au sein des différentes commissions thématiques, ce diagnostic des interactions entre les milieux et les usages a mis en évidence les atouts et contraintes du bassin versant sur les différentes thématiques.

Il a également abouti à la définition de 7 grands enjeux, déclinés eux-mêmes en objectifs, qui devront être précisés et affinés ultérieurement. Ces enjeux ont été hiérarchisés par la CLE en fonction des objectifs à atteindre pour le bon état mais aussi des attentes des acteurs du bassin versant.

Ils sont présentés ci-dessous.

1. Atteindre les objectifs fixés par la Directive Cadre européenne sur l'Eau.

Cet enjeu est bien évidemment un passage obligé. C'est en quelque sorte l'enjeu « chapeau » duquel découlent les autres enjeux du SAGE. L'atteinte du bon état est une obligation à laquelle le SAGE devra ré-

pondre.

2. Préserver et restaurer la fonctionnalité des milieux aquatiques

La préservation des zones humides, des espaces de mobilité des cours d'eau, le rétablissement des migrations piscicoles... sont autant de domaines qui ont été mis en avant pour leur impact positif sur la gestion de la ressource en eau (protection contre les crues, soutien d'étiage, qualité des habitats...).

3. Assurer une gestion équilibrée de la ressource disponible

L'enjeu est ici double : garantir l'accès à l'eau potable pour les populations des vallées, dans des contextes météorologiques de plus en plus contraints, mais aussi garantir les débits biologiques adéquats dans les cours d'eau.

4. Assurer la protection des biens et des personnes contre les inondations

La crue de février 1990 reste dans toutes les mémoires, même si Sélestat reste plus vulnérable que les autres communes. L'enjeu est ici d'améliorer la connaissance sur la vulnérabilité et le risque mais aussi de développer une logique de bassin versant.

5. Améliorer et préserver la qualité des eaux de surface

Si globalement la qualité physico-chimique est assez bonne, certains points noirs subsistent et doivent être résolus pour répondre aux objectifs de la DCE.

6. Préserver la ressource en eau souterraine

Là encore, l'objectif est de répondre à une sécurisation de l'alimentation en eau potable. Les eaux souterraines sont de bonne qualité, mais vulnérables et il faut continuer de les préserver.

7. Sensibiliser les populations du SAGE à la gestion de l'eau à l'échelle d'un bassin versant

C'est un enjeu transversal à tous les enjeux, qui sera une des clés de voute de la mise en œuvre du SAGE. Cette sensibilisation devra s'effectuer à la fois en direction des populations (écoles notamment) mais aussi des autres usagers



Le diagnostic du SAGE est disponible sur le site « GEST'EAU » dans la rubrique « Documentation/Documents des SAGE ». <http://www.gesteau.eaufrance.fr/index.html>



L'inventaire des zones humides ordinaires du SAGE

Nous vous en parlions dans la Lettre du SAGE n°1 : lors de l'état des lieux du SAGE, il avait été identifié un manque de données sur les zones humides dites ordinaires.

Suite à ce constat, l'ONEMA (Office National des Eaux et des Milieux Aquatiques) a proposé à la CLE de réaliser un inventaire de ces zones humides dites ordinaires, afin qu'elle dispose par la suite d'un recensement lui permettant de fixer des prescriptions particulières sur certaines de ces zones qui auront été jugées importantes.



Un comité de pilotage a élaboré une fiche d'inventaire, définissant les critères à faire figurer. Cette fiche a notamment été basée sur les critères définis dans la base de données IFEN, ainsi que sur celle que l'ONF a utilisée dans le cadre du Projet Interreg IIIA « Optimisation du rôle de la forêt dans la protection des petits cours d'eau et des zones humides ».

La prospection de terrain a donc été réalisée par les agents des services départementaux bas-rhinois et haut-rhinois de l'ONEMA durant l'automne-hiver 2009 pour le bassin du Giessen et l'été 2009 pour le bassin de la Lièpvrette.

Cet inventaire a été réalisé sur les milieux ouverts (les forêts ayant été couvertes en grande partie par le travail de l'ONF).

Il a mis en évidence une présence plus nombreuses de zones humides sur le bassin du Giessen par rapport à celui de la Lièpvrette, ne serait-ce que par la morphologie de la vallée.

64 % des zones inventoriées ne présentent qu'un seul type de zones humides. Le type le plus fréquemment rencontrées sont les prairies humides et mégaphorbiaies (69 %), suivies de très loin par les végétations de bords de cours d'eau.

Les zones humides identifiées sont généralement assez petites (plus des 3/4 des zones répertoriées ont une superficie inférieure à 1 ha).

Ces zones humides ont comme fonction hydraulique principale l'expansion naturelle des crues (presque 60% des superficies concernées). Elles ont ensuite un rôle de ralentissement du ruissellement (26%) et de soutien naturel d'étiage (11%).

Elles jouent également un rôle biologique important : ces zones sont essentiellement des zones de connexions biologiques (plus de 76%) c'est-à-dire qu'elles permettent de maintenir un corridor entre les différents milieux pour les espèces y vivant (oiseaux, batraciens...). Elles servent également d'étapes migratoires pour les espèces migrantes (8%), ainsi que de zones particulières pour l'alimentation (6%).

L'activité humaine prédominante dans les zones humides identifiées est l'élevage/pastoralisme (à plus de 88%), suivie par l'agriculture et la sylviculture. Seul 0,4% des zones humides n'est affecté par aucune activité humaine.



Plusieurs facteurs ont influencé l'évolution de ces milieux humides. Il s'agit essentiellement d'interventions qui ont modifié le fonctionnement hydraulique du milieu, ainsi que des pratiques agricoles et pastorales (suppression ou entretien de la végétation, fauchage, pâturage, suppression de haies, etc.).

Globalement, les zones humides inventoriées présentent une fonctionnalité hydraulique (capacité à contenir les crues, soutien d'étiage) proche de l'équilibre naturel à faible-

ment dégradée (80 % des surfaces répertoriées).

Par contre, leur fonctionnalité patrimoniale (état des habitats, présence d'espèces faunistiques et floristiques...) est dégradée à très dégradée (87 % des superficies répertoriées).

Leur intérêt a également été évalué (« à dire d'expert »). Cet intérêt est exprimé en fonction d'un état actuel ou d'un potentiel d'état après restauration. 92% des superficies présentent un intérêt bon à très bon, que ce soit en terme de préservation ou en terme de restauration/reconquête. Ce qui montre bien que même si ces zones sont aujourd'hui dégradées, elles ont encore important à jouer si des mesures sont prises.

Les menaces qui pèsent aujourd'hui sur les zones humides du bassin sont nombreuses : remblais, drainage, urbanisation, intensification des pratiques agricoles sont autant de facteurs sur lesquels il faudra veiller.

Des outils pour aider à la préservation, voire à la restauration de ces milieux humides existent déjà : les MAET (mesures agri-environnementales), les chartes NATURA 2000 peuvent déjà comporter des volets

spécifiques sur la gestion des zones humides. De même les documents d'urbanisme peuvent prévoir des mesures particulières de sauvegarde.

Aujourd'hui, la LEMA a renforcé la portée des SAGE et met à

leur disposition des outils spécifiques de gestion des zones humides comme les ZHIEP (zone humide d'intérêt environnemental particulier) ou les ZSGE (zone stratégique pour la gestion de l'eau).

Reste à la CLE à se saisir de ces outils afin d'assurer la protection et la restauration de ces milieux dont les rôles sont multiples.

 Afin de répondre à son obligation d'identifier les zones humides pouvant être classées en ZHIEP ou en ZSGE, une stagiaire va venir renforcer la cellule d'animation du SAGE pendant 6 mois pour travailler sur ce sujet précis.

Claire FRECH est étudiante en MASTER 2 Ingénierie et Sciences de l'Environnement à l'Université de Strasbourg et débutera son stage le 25 janvier prochain. Son premier travail sera de prendre contact avec les différents intervenants locaux sur la thématique des zones humides. Merci de lui accorder un peu de votre temps !



La suite de l'élaboration du S.A.G.E.

Maintenant que le diagnostic du SAGE est approuvé, il faut désormais se fixer des objectifs qui permettront d'assurer une gestion cohérente de la ressource en eau sur le périmètre du SAGE.

Il s'agit d'une part d'imaginer toutes les solutions possibles pour y parvenir, et ensuite parmi celles-ci de choisir celles qui semblent les plus pertinentes, les plus efficaces, les plus acceptables sociologiquement et économiquement.

En se basant sur la méthodologie d'élaboration des SAGE, cela passe par 3 étapes :

1. Définir les tendances d'évolution : il s'agit ici d'imaginer quel serait le scénario si l'on ne changeait rien à la gestion de l'eau actuelle et d'en dégager les impacts sur les milieux (quantité, qualité, etc.)

2. Imaginer des scénarios alternatifs : sur la base du scénario dit « tendanciel », les acteurs proposeront leurs solutions pour répondre aux enjeux du SAGE, à partir desquelles seront construits plusieurs scénarios.

3. Choisir une stratégie collective : en comparant les différents scénarios, la CLE devra choisir sa stratégie et la décliner en orientations, dispositions ou règles. Le choix pourra être un scénario en totalité, en partie, ou un mix entre plusieurs scénarios

Ce travail devrait prendre 15 mois environ.

Un prestataire va être recruté début 2010 pour aider la CLE à construire ces scénarios et à choisir sa stratégie.

La mission demandée portera sur la partie technique, mais également sur la partie accompagnement participatif, par la réalisation d'entretiens individuels, l'animation des débats, etc. Le prestataire devra également assurer un appui méthodologique pour les étapes suivantes, la rédaction du SAGE notamment qui doit être imaginée suffisamment à l'amont.

Cette étape est primordiale : c'est là que se joue le contenu du SAGE, son niveau d'ambition et sa portée juridique.

Elle nécessitera donc des réunions nombreuses, auxquelles la participation du plus grand nombre est indispensable, pour que chacun apporte sa contribution et s'approprie la stratégie qui sera choisie.

Nous vous souhaitons de joyeuses fêtes de fin d'année

Contact

Commission Locale de l'Eau du SAGE Giessen-Lièpvrette

Animation du SAGE : Emmanuelle SIRY
Conseil Général du Bas-Rhin
Maison du Conseil Général
Place du Marché aux Choux
67600 SELESTAT
Téléphone : 03 68 33 80 75
Télécopie : 03 88 82 84 53
Messagerie : emmanuelle.siry@cg67.fr

Publication

Décembre 2009

Directeur de la publication : Jean-Marc RIEBEL
Conception - Réalisation : Emmanuelle SIRY
Crédits photos : CG67 - ONEMA

Avec la participation financière de

